



S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS

LA CFDT SIGNE L'ACCORD D'INTÉRESSEMENT

Vos représentants CFDT ont été conviés aux réunions de négociation du futur accord d'intéressement portant sur la période 2017 - 2019.

Cette négociation est capitale pour les salariés de la Caisse d'Épargne Bretagne – Pays de Loire car sans accord il n'y a pas de versement d'intéressement.

Avant toute négociation nous sommes partis du postulat que la participation ne pourrait pas être versée sur les trois prochaines années du fait du niveau élevé des fonds propres de la CEBPL et que l'intéressement serait la seule composante de la Rémunération Globale Aléatoire (RGA).

Pour cette négociation les élus CFDT se sont fixé un certain nombre d'objectifs :

- 1) maintenir le taux de répartition 60/40 : 60% égalitaire et 40% hiérarchisé ;
- 2) trouver un critère atteignable assez facilement permettant un déclenchement d'intéressement, ce qui autorise l'entreprise à verser un surplus d'intéressement ainsi qu'un éventuel abondement ;
- 3) obtenir un niveau d'intéressement au moins égal à celui perçu en moyenne lors des derniers exercices.

Après de nombreux échanges avec la Direction, il a été convenu de retenir 3 critères pour le calcul de l'intéressement :

- le niveau de **résultat brut d'exploitation** (RBE) hors dividendes non consolidés et variation de la provision épargne logement ;
- le niveau de **dividendes non consolidés** perçus par la CEBPL ;
- le niveau de **satisfaction client** sur les marchés de la CEBPL.

Le montant maximum de RGA est, quant à lui, plafonné à 16,4 M€.

Compte tenu des montants de rémunération retenus pour chaque critère, suivant le niveau de leur atteinte, l'intéressement perçu devrait être **au moins égal à 8,51% de la masse salariale en moyenne sur les 3 prochaines années.**

Une clause de revoyure est intégrée à l'accord en cas d'événement exceptionnel affectant les résultats.

La CFDT signe cet accord sécurisant et favorable à tous les salariés.

Pour toute information complémentaire vous pouvez prendre contact avec les personnes ayant participé à cette négociation :

Nicolas Auger, Alain Donnart, Jacques Guillerm, Michel Jaouen, Alexandre Lecas, David Leroux, Nicolas Leroy, Carine Maeckler.

CFDT CAISSE D'ÉPARGNE BRETAGNE – PAYS DE LOIRE

**319, ROUTE DE VANNES
44800 SAINT HERBLAIN
Tél : 02.72.20.34.85 ou 06.26.43.86.81
Courriel : cfdt.cebpl@gmail.com
Site : www.cfdt-cebpl.fr**